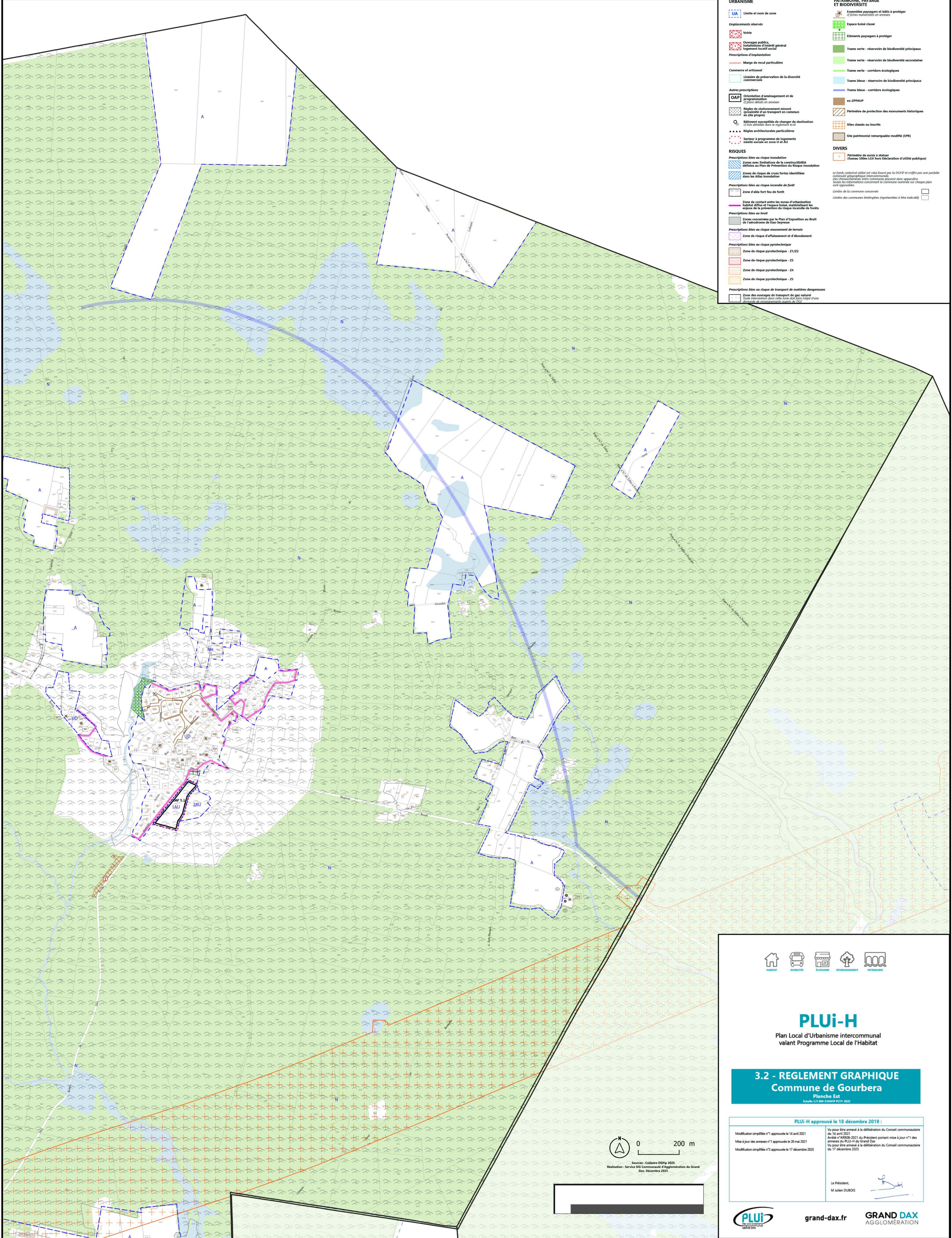




URBANISME

UA Limite et nom de zone

Emplacements réservés

Voie

Ouvrages publics, installations d'intérêt général, logement social

Prescriptions d'implantation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Unité de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation

Règles de stationnement autorisé (proximité d'un transport en commun en site propre)

Bâtiment susceptible de changer de destination et liste détaillée dans le règlement écrit

Règles architecturales particulières

Secteur à programme de logements mixte social en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque inondation

Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

Zone d'atta fort feu de forêt

Zone de contact entre les zones d'urbanisation bâties denses et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Dax-Meyreux

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

Zone de risque d'affaissement et d'éboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2

Zone de risque pyrotechnique - Z3

Zone de risque pyrotechnique - Z4

Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel

Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de DSD

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Ensembles paysagers et bâtis à protéger et sites remarquables en amont

Espace boisé classé

Éléments paysagers à protéger

Trame verte : réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte : réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte : corridors écologiques

Trame bleue : réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue : corridors écologiques

en ZPPAUP

Périmètre de protection des monuments historiques

Sites classés ou inscrits

Site patrimonial remarquable modifié (SPR)

DIVERS

Périmètre de surris à statuer (niveau 500m LCV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fond cartographique utilisé est celui fourni par le DSDP et n'est pas une carte officielle géographique intercommunale. Les caractéristiques de cette carte ne peuvent donc pas être utilisées pour des opérations de planification ou de gestion. Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan sont applicables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)



PLUI-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Gourbera

Planche Est
Échelle 1/5 000 - DSDP P.C. 2022

PLUI-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021
Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 26 mai 2021
Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Arrêté n°AR008-2021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUI-H du Grand Dax
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2023

Le Président,
M Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

0 200 m

Sources : Cadastre DSDP 2023
Réalisation : Service SIG Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Décembre 2023

